

PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET DIVERS PRODUITS RÉUTILISABLES

1. Introduction

Afin de réduire les rejets de couches et de produits d'hygiène féminine aux ordures et pour favoriser de meilleures habitudes d'achat écologique, la municipalité de Mont-Blanc met en place un programme de subvention afin d'inciter les utilisateurs de couches et de produits menstruels à retenir l'option des couches lavables et de produits menstruels réutilisables.

Le principe de réduction à la source des matières résiduelles est une des principales stratégies de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. De plus, selon la *Commission des transports et de l'environnement*, la réduction à la source est primordiale pour assurer une gestion durable des matières résiduelles puisqu'il s'agit de la solution la plus avantageuse pour l'environnement et pour l'économie. Notons aussi que le volet lié à la valorisation des produits menstruels peut avoir une incidence favorisant l'entretien et le bon fonctionnement des systèmes sanitaires (étangs aérés et fosses septiques).

Le programme de subvention vise le remboursement à l'achat d'un ensemble de couches lavables et de produits d'hygiène féminine réutilisables tels que : coupes menstruelles ainsi que « absorbant et lavable » culottes, serviettes hygiéniques, protège-dessous et compresses d'allaitement. Le budget du programme est fixé annuellement par le Conseil municipal et sera renouvelé à la discrétion de celui-ci.

Le programme vise les bénéficiaires enfants, les adultes ayant besoin de couches et les personnes faisant l'usage de produits menstruels.

2. Admissibilité

- Le ménage formulant la demande doit avoir sa résidence principale sur le territoire de la Municipalité.
- Un ménage ne peut réclamer qu'un seul remboursement par personne faisant l'usage de couches ou de produits menstruels.
- La demande doit être complétée dans les deux mois suivant l'achat de l'ensemble des produits admissibles au programme.
- Le demandeur doit fournir toutes les informations requises au formulaire de demande.

PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET DIVERS PRODUITS RÉUTILISABLES

3. Montant de la subvention

Le programme prévoit le remboursement de 50% du coût d'achat d'un ensemble de couches lavables jusqu'à un maximum de 150 \$. Les accessoires tels que les langes, les savons, les réceptacles, etc. ne sont pas admissibles.

Le programme prévoit le remboursement de 50% du coût d'achat de produits menstruels (coupes menstruelles ainsi que « absorbant et lavable » culottes, serviettes hygiéniques, protège-dessous et compresses d'allaitement) jusqu'à un maximum de 100 \$ par personne. Les accessoires tels que les savons, les sacs de lavage, etc. ne sont pas admissibles.

4. Soumission de la demande

Toute demande de remboursement doit être présentée au service de l'urbanisme et de l'environnement. Toutes les informations requises au formulaire en annexe doivent être fournies par le demandeur.

Une seule demande par bénéficiaire (ex. : enfant, personne menstruée ou qui allaite) peut être soumise.

5. Gestion du programme

La municipalité de Mont-Blanc se réserve le droit de refuser toute demande de remboursement si elle a des motifs de croire qu'une infraction à une Loi ou un règlement est commise, qu'un demandeur a fourni de fausses informations ou qu'une demande contrevient aux objectifs du programme.

Des subventions seront octroyées selon les budgets accordés par le Conseil. Une fois le budget annuel écoulé, aucune nouvelle demande ne pourra être reçue. Les demandes qui n'ont pu être accordées advenant le budget annuel écoulé seront adressées en priorités lors de l'année suivante.

6. Délai de réponse

La municipalité de Mont-Blanc tente de répondre le plus rapidement possible à la demande. Toutefois, les demandes de remboursement seront traitées selon l'ordre de réception et par principe de regroupements en lots. Il est donc possible qu'une demande puisse requérir plusieurs mois avant d'être traitée.

PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET DIVERS PRODUITS RÉUTILISABLES

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Le Programme de subvention à l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine réutilisable prévoit :

- Couches lavables : le remboursement de 50% de la facture totale jusqu'à un maximum de 150\$ par personne utilisant des couches lors de l'achat d'un ensemble de couches lavables sous remise d'une preuve d'achat originale. Les langes, savons, poubelles et autres accessoires additionnels ne sont pas admissibles au programme.
- Produits d'hygiène féminine : le remboursement de 50% du coût d'achat de produits menstruels jusqu'à un maximum de 100 \$ par personne. Les accessoires tels que les savons, les sacs de lavage, etc. ne sont pas admissibles.

Représentant du ménage (demandeur) : _____

Adresse: _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne bénéficiant de l'achat : _____

S'agit-il d'une première demande pour cette personne : Oui Non

Signature

Date

Reçu par

Date

Section réservée au Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE)

- La résidence principale du ménage est située à Mont-Blanc.
- Le bénéficiaire (enfant ou autre) requérant n'a jamais bénéficié du programme précédemment.
- Le requérant a joint une preuve originale de l'achat du produit subventionné.

Suite à la présente, j'autorise le remboursement de _____ \$	
Approuvé par :	Date :
Poste budgétaire :	Montant :

p. j. Copie de la facture originale.